



CAEN PIC

P4



LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Numéro 327

JANVIER-FÉVRIER-MARS 2021

IMPRESSION PAR NOS SOINS

Déposé le 14/01/2021

Sommaire :

- page 2 : Préprofessionnalisation
- page 3 : École maternelle -
Communiqué de presse
- page 4 : Rupture conventionnelle
- page 5 : **26 janvier GRÈVE !**
- page 7 : Bulletin d'adhésion
- page 11 : Prime d'équipement -
Retraites
- page 12 : Promotions - Stage Débuts
de carrière
- page 13 : Questionnaire Carte scolaire
- page 14 : Réunions d'infos syndicales
Décentralisation de la santé
à l'école

2021 : nos vœux pour l'Éducation

Notre vœu le plus cher porte bien évidemment sur la santé des personnels. On espère un accès rapide au vaccin pour tous les collègues qui le désirent ainsi que les conditions permettant le respect du protocole sanitaire. Pour cela, des moyens supplémentaires sont nécessaires pour ne pas brasser les élèves. L'emploi de contractuel·le·s est une réponse précaire mais surtout la porte ouverte au recrutement régulier de contractuels dans le 1er degré permettant de budgétiser moins de postes proposés aux futurs concours.

La santé des personnels passe aussi par des conditions permettant d'exercer le métier d'enseigner. Outre la baisse des effectifs dans les classes, des RASED développés répondant à la difficulté scolaire, le recrutement des AESH à hauteur des besoins devrait être une obligation. Au lieu de cela on assiste à un éclatement des aides.

La profession doit être écoutée, respectée, reconnue. La politique descendante de Blanquer impose des évaluations standardisées, point d'appui pour imposer les méthodes et automatismes qu'il choisit. Après s'être attaqué à l'élémentaire, le Ministre veut imposer le même moule à la maternelle avec des séries de tests et une volonté de pré-élémentarisation.

Tous ces souhaits, nous les porterons haut et fort le 26 janvier. Soyons toutes et tous en grève.

Laurence Guillouard

Un « dispositif de préprofessionnalisation prétendu ambitieux » !

Notre Ministre aura beau communiquer sur un « dispositif ambitieux de préprofessionnalisation », la mise en œuvre de sa réforme de notre formation, à la rentrée 2021, éclairera son objectif de réduire les contenus de l'Ecole publique à ce qu'il juge essentiel et confirmera ce qu'il attend d'un enseignant : obéir aux ordres / appliquer des techniques imposées.

En cohérence avec cette logique, le gouvernement a fait le choix de réduire le temps de formation initiale, de créer des viviers d'étudiants (et de contractuels), taillables et corvéables, pouvant être utilisés comme moyens peu coûteux d'enseignement et de remplacement...

Dès septembre, vous pourriez donc avoir dans votre école :

En observation	En responsabilité de classe		
Des étudiant·e·s :	1/3 temps	½ temps	Temps plein
<ul style="list-style-type: none"> • en PPPE • en Licence sous contrat AED • en Master MEEF non alternant·e·s 	<ul style="list-style-type: none"> • AED en M1 • AED en M2 • Alternant·e·s en Master MEEF 	PEFS (n'ayant pas suivi le master MEEF)	<ul style="list-style-type: none"> • PE titulaires • PEFS (ex-master MEEF) • Contractuel·e·s
Non recruté·e·s	Recruté·e·s		

***PPE** = parcours préparatoire au professorat des écoles (cette formation serait une sorte de modèle hybride avec un enseignement généraliste en lycée, des cours universitaires et des stages en milieu éducatif)*

***AED** = assistant d'éducation (sous contrat d'AED « prépro »)*

***MEEF** = master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation*

***M1** = 1ère année du Master MEEF /*

***M2** = 2ème année du Master MEEF*

Alternant en Master MEEF = contrat de 12 mois à 1/3 temps en classe avec une rémunération de... 865 € brut/mois !

***PEFS** = Professeur des écoles fonctionnaire stagiaire*

Bon courage aux étudiant·e·s qui, avec pas ou peu de formation, vont devoir assumer la responsabilité d'élèves sur un tiers temps ou un mi-temps...

Bon courage aux contractuel·e·s qui devront faire le même travail que ceux qui ont eu le concours, sans avoir les mêmes droits et le même salaire...

Bon courage aux tuteurs et aux tutrices de terrain qui seront « désigné·e·s » pour accompagner les débutant·e·s ; ce, sans formation conséquente, sur des temps non visibles et avec une rémunération qui coûtera à l'Etat moins que celle des formateurs certifiés...

Mais rien n'est figé : il nous reste quelques mois pour donner à septembre une autre couleur !

Sources : <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/reforme-de-la-formation-initiale-ou-va-l-ecole>

URGENCE
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION

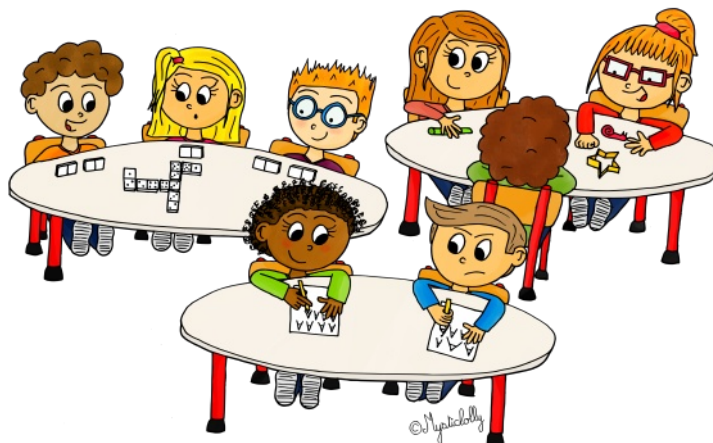
Une autre école
est possible...

[#unplandurgencepourlecole](https://twitter.com/unplandurgencepourlecole)

Maternelle : mise au pas... cadencé !

Blanquer, celui qui ne devait pas toucher aux programmes et a déjà tellement mis à mal les autres niveaux de l'école et les personnels de l'Education Nationale, prenant prétexte de l'obligation d'instruction dès 3 ans, s'attaque aux programmes de la maternelle et à leurs valeurs.

Le Conseil Supérieur des Programmes a rendu une note d'analyse et de propositions qui dénatureraient l'école maternelle pour en faire le lieu du bourrage de crâne, se donnant pour seule mission la réussite des évaluations de CP en attaquant le travail par une première mesure des compétences dès l'âge de 3 ans à



l'entrée à l'école!

L'école maternelle, ces dernières années, a largement disparu des paysages par la magie des fusions d'écoles. Elle risque de succomber au productivisme réactionnaire en

sacrifiant les besoins des élèves les plus fragiles, notamment culturellement, ceux qui ont le plus besoin d'elle pour la richesse de sa pédagogie et la diversité des approches qu'elle permet pour le moment. Sa spécificité finira de disparaître si nous laissons faire !

Le SNUipp-FSU vous propose un "webinaire" pour échanger, décrypter cette note avec l'aide de chercheurs reconnus, et préparer le combat contre ce méfait annoncé le mardi 19 janvier, 20h30. Inscription en ligne, modalités sur le site 14.snuipp.fr.

Nathalie Hostingue



Pas de vagues COVID dans les écoles

Communiqué de presse

Syndicat majoritaire des professeurs des écoles, le SNUipp-FSU14 dénonce la gestion de crise sanitaire par la Direction de l'Éducation Nationale sur le Calvados.

Les chiffres affichés par cette autorité ne correspondent pas à ceux de Santé Publique France. L'Inspection académique impose aux enseignants une omerta sur la communication des cas de COVID repérés dans leur école. Les parents s'inquiètent en découvrant que les équipes enseignantes, menacées de sanctions, ne peuvent les informer. Il faut trop souvent attendre que la presse révèle des clusters pour que les élèves et les équipes enseignantes soient isolés. Cela brise la confiance des personnels et des familles dans l'institution.

La politique de remplacement de l'Inspection académique met également à mal son discours sur sa bonne gestion de la crise sanitaire. Malgré la volonté des professeurs d'éviter des brassages entre les groupes, des enfants ont dû s'ajouter aux effectifs d'une autre classe faute de remplaçant. Et certains élèves ont vécu cette situation pendant trois semaines, la direction académique priorisant le remplacement des dispositifs et des formations imposées par le Ministre...

Le SNUipp-FSU14 exige la transparence des chiffres sur les cas positifs ou contacts d'élèves et de personnels, l'arrêt de l'interdiction de communiquer. Il demande qu'on donne aux équipes enseignantes les moyens de mettre en œuvre les consignes sanitaires et aussi de faire leur métier : enseigner.

Rupture conventionnelle dans la fonction publique : une fausse bonne idée ?

Rupture conventionnelle dans la fonction publique : une fausse bonne idée ? Ou comment notre Ministère peine à assumer la possibilité pour les agents de changer de voie professionnelle.

Les ruptures conventionnelles sont une nouveauté dans la fonction publique : elles sont a priori possibles depuis le 1er janvier 2020 et, puisque les décrets sont parus, demandables, depuis septembre 2020, auprès du Rectorat de Caen sous certaines conditions.

Cette démarche reste expérimentale pour les fonctionnaires, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025.

Pour être appliquée, la loi nécessite des décrets d'application. Le premier concerne la procédure (durée de préavis, personnels...) tandis que le second concerne le montant de l'indemnité.

Le 1er janvier 2020, les décrets ont été publiés au journal officiel et sont consultables [ici](#)¹ et [là](#)².

ATTENTION ! Sont exclus du dispositif : les fonctionnaires stagiaires, les agents en situation de détachement ainsi que les fonctionnaires âgés de 62 ans ou plus ayant l'âge d'ouverture du droit à une pension de retraite.

Rupture conventionnelle au Rectorat de Caen.

Dans l'académie de Caen, un.e agent.e pourra demander une rupture conventionnelle par lettre avec accusé de réception auprès du service des Ressources Humaines. Il pourra être reçu un mois après réception de la demande. Néanmoins, l'article 2 prévoit que plusieurs entretiens peuvent avoir lieu : l'administration peut donc très bien recevoir l'intéressé mais ne pas prendre en compte la demande dans un premier temps.

C'est pourquoi il faudra encore un certain délai pour que le Rectorat analyse ces textes, et éventuellement organise des groupes de travail pour savoir comment, localement, décliner ce texte : à quelles dates les personnes peuvent-elles partir ? Quelle convention de rupture conventionnelle mettre en place ? etc.

Attention c'est un accord entre les deux parties : il faudra argumenter lors des entretiens car ce n'est pas non plus l'équivalent d'une démission. D'autre part, les accords du Rectorat seront également soumis au potentiel de remplacement dans la discipline concernée.

Montant des indemnités.

Celles-ci ne peuvent être inférieure à un montant déterminé comme suit :

- un quart de mois de rémunération brute par année d'ancienneté pour les années jusqu'à dix ans ;
 - deux cinquièmes de mois de rémunération brute par année d'ancienneté pour les années à partir de 10 ans et jusqu'à 15 ans
 - un demi mois de rémunération brute par année d'ancienneté à partir de quinze ans et jusqu'à vingt ans ;
 - trois cinquièmes de mois de rémunération brute par année d'ancienneté à partir de vingt ans et jusqu'à vingt-quatre ans.
- Les années à temps partiel seront pris en compte dans le calcul par exemple 2 années à mi-temps comptent pour 1 an d'AGS

Fin de l'indemnité de départ volontaire.

A noter que l'article 5 du projet de décret sur les indemnités supprime la possibilité de percevoir l'Indemnité de Départ Volontaire pour création d'entreprise.

Délai de rétractation.

Un jour après la signature, chaque partie a un délai de 15 jours francs pour dénoncer la convention.

Retour possible sous certaines conditions

Un délai de 6 ans est fixé pour ne pas avoir à rembourser l'indemnité perçue.

Tout agent public recruté devra compléter une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'a pas bénéficié de la part de son futur employeur d'une indemnité de rupture conventionnelle.

Le futur employeur dispose d'un délai de 2 ans pour réclamer ce montant.

En savoir plus ?

Consultez :

- [le Décret fixant les modalités de la rupture conventionnelle](#)¹
- [le Décret fixant le calcul de l'indemnité de rupture conventionnelle](#)² pour estimer le montant plancher de son indemnité volontaire de rupture conventionnelle
- les sites de l'UNEDIC et de Pôle Emploi pour calculer son allocation de retour à l'emploi (ARE) qui est un droit qui court pendant 24 mois
- le site du SNUipp pour accéder à un calculateur.

Émilie Baron

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039727613/>

² <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000039728021/>



26 JANVIER 2021

EN GRÈVE

service public d'éducation



Un plan d'urgence pour l'école

La crise sanitaire que traverse la société toute entière, aura mis sur le devant de la scène le rôle important et incontournable de l'école et de ses personnels. Les attentes sont fortes et les réponses ministérielles sont loin d'être à la hauteur.

L'imposition d'une conception mécaniste des apprentissages nuit à la réussite scolaire des enfants des familles populaires, et s'appuie sur des évaluations nationales dont le rôle est de faciliter un pilotage vertical du système et de justifier a posteriori ce tri social. La situation sanitaire aura eu un effet loupe à la fois sur les inégalités mais aussi sur le rôle incontournable que doit jouer l'école pour les combattre. Loin d'en tirer des leçons, le ministre persiste dans une politique éducative qui renforce les inégalités et qui projette une transformation du métier inquiétante reposant sur un accroissement du contrôle hiérarchique et une remise en cause de l'autonomie du métier enseignant. Quant à la revalorisation des personnels et aux mesures pour la direction et le fonctionnement de l'école, elles sont soit inexistantes soit s'avèrent très loin des attentes de la profession.

La gestion de la crise sanitaire avec les mensonges sur les masques, les protocoles inapplicables, l'information parcimonieuse et trop tardive, le manque d'anticipation, le déni sur les chiffres de contamination des personnels et élèves... qui s'ajoutent à sa communication faite d'aplomb et d'arrogance, ont fini de retirer au ministre de l'éducation nationale le peu de crédit qui lui restait. Parce que l'école fait face à une crise grave et inédite. Parce que les personnels sont en première ligne et se sentent abandonnés. Parce que la réussite des élèves est menacée. Parce qu'une autre école est possible ! Des réponses à la hauteur des enjeux sont nécessaires.

URGENCE
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION

#unplandurgencepourlecole
#engrevele26janvier

Une politique
éducative néfaste

PAGE 2

Une dotation
d'urgence pour l'école

PAGE 3

Revalorisation :
vous avez dit choyé-es ?

PAGE 4

Une autre école
est possible

PAGE 4

Une politique éducative néfaste

Alerte info !

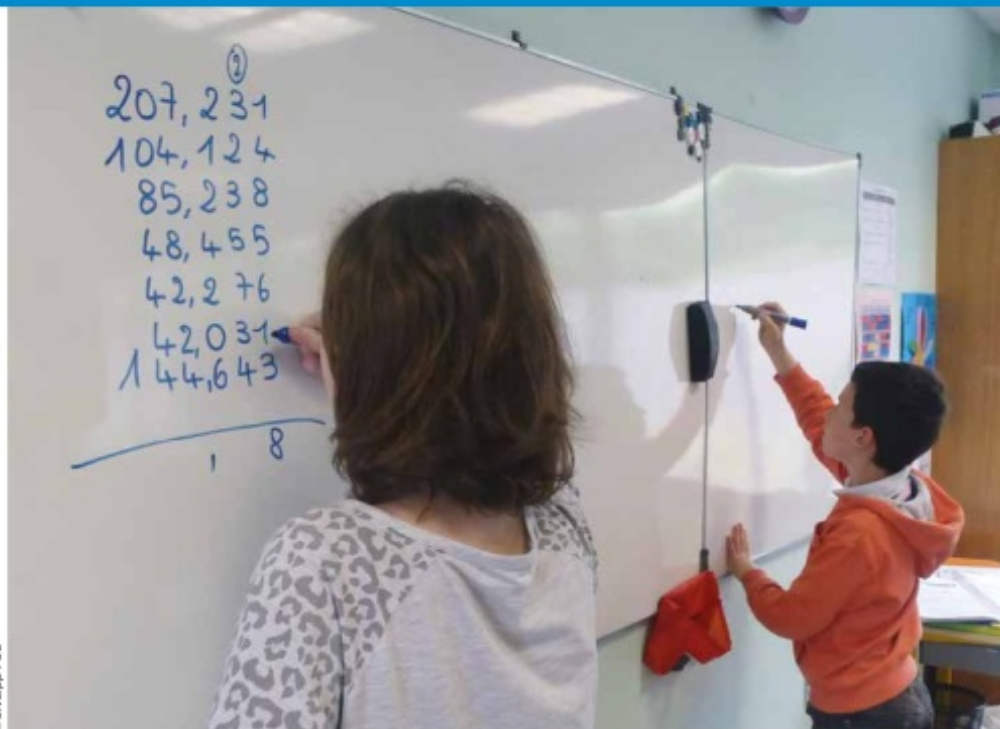
Sous couvert de gestion de la crise sanitaire, Jean Michel Blanquer déploie sa politique éducative à marche forcée «comme si de rien n'était».

Resserrement sur les «fondamentaux», individualisation des apprentissages, pilotage par les chiffres, mise sous tutelle des pratiques enseignantes sont les fondements d'orientations contraires aux consensus scientifiques.

Érigées en outil de pilotage du système, les évaluations CP, CE1 et 6^e, reprises à l'identique malgré l'année scolaire amputée par la crise sanitaire, enfoncent le clou. Des pans entiers des savoirs, dont ceux construits à l'école maternelle, en sont exclus. Une conception appauvrie des apprentissages s'y impose en particulier dans l'enseignement de la lecture où l'accès au sens est différé. L'individualisation y est exacerbée et elle porte le risque d'un accroissement des inégalités.

Creusement des inégalités scolaires

En cette rentrée si particulière, aucun temps ni dispositif d'accompagnement n'a été proposé aux équipes pour répondre aux besoins des élèves. À l'inverse, une formation arc-boutée sur les plans français et maths est imposée sans prise en compte des besoins exprimés par le terrain, participant souvent d'une surcharge dans une école où pèse la gestion de la crise sanitaire.



Le Grenelle, simulacre de concertation, porte une conception du métier réduite à l'application d'outils conçus par des groupes restreints d'experts connivents avec les orientations du ministre. Une méthode de lecture officielle est en projet, bafouant les principes démocratiques de liberté éditoriale et pédagogique. Le conseil supérieur des programmes travaille à une réforme qui entend subordonner la maternelle à l'élémentaire et soumettre les plus jeunes aux dangers des évaluations standardisées. Assurément, le meilleur moyen de fabriquer l'échec scolaire précoce, en particulier des enfants des milieux populaires.

Renforcement des prescriptions

Le creusement des inégalités scolaires est bien l'issue inéluctable de l'obstination de Jean Michel Blanquer à recentrer par la contrainte les enseignements sur les «fondamentaux» et à individualiser les apprentissages. Le prescrit est renforcé à un niveau inédit avec son lot de guides multicolores, de programmes réécrits, de vade-mecum en tous genres, de recadrage des contenus de formation, sans jamais se soucier de la pertinence de ce qui se fait en classe. Pour garantir l'accès de toutes et tous à une culture commune, l'école a besoin d'une toute autre ambition. Il faut se mobiliser dans ce sens!

Une autre école est possible...

POUR UNE ÉCOLE DÉMOCRATIQUE

L'échec scolaire corrélé à l'origine sociale des élèves n'est pas une fatalité. Tous les élèves sont capables et ont droit à l'accès à une culture commune. Pour démocratiser la réussite scolaire, il faut renforcer la professionnalité et le pouvoir d'agir des enseignant-es. Pour ce faire, la formation, initiale et continue, appuyée sur tous les champs de la recherche doit être à l'écoute des besoins du

terrain. La diminution du temps de travail devant élève doit ouvrir la voie à des temps collectifs de concertation et d'élaboration. «Plus de Maîtres que de Classes», par exemple, stimule le collectif de travail, permet de croiser les regards sur les élèves et renouvelle les pratiques bénéfiques aux apprentissages et démontre qu'une autre école est possible!

Adhésion 2020-2021

Rappel : 66% de déduction fiscale
(Exemple : pour un PE échelon 5, la cotisation revient à 46 euros)
Si non imposable, remboursement par crédit d'impôts.

NOM - PRÉNOM
NOM DE NAISSANCE
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE PERSONNELLE

Pour plus de simplicité,
syndiquez-vous en ligne:
14.snuipp.fr



FONCTION ET POSTE OCCUPÉ

TÉLÉPHONE ET ADRESSE E-MAIL

INSTIT
PE CLASSE NORMALE

PE HORS CLASSE

PE CLASSE
EXCEPTIONNELLE

AUTRES
SITUATIONS

Echelon	Adjoint	Adjoint	Direction 1 à 4 classes Coordinateur – IMF Adjoint spécialisé	Direction 5 à 9 classes Conseiller pédagogique	Direction 10 classes et + Direction spécialisée	Adjoint	Direction 1 à 4 cl. Coordinateur – IMF Adjoint spécialisé	Direction 5 à 9 cl. Conseiller péda.	Direction 10 cl. et + Direction spécialisée	Echelon d. Exceptionnelle	adjoint	Direction 1 à 4 cl. Coordinateur – IMF Adjoint spécialisé	Direction 5 à 9 cl. Conseiller péda.	Direction 10 cl. et + Direction spécialisée	Disponibilité, congé parental, PES	Retraités	Etudiant (M1, M2), EVS, AVS
1	INSTIT	classe normale				PE hors classe				PE classe exceptionnelle				106	110	20	
2		115	127	131	135	178	191	196	200	1	221	238	243	245			
3		130	141	145	148	192	206	210	214	2	234	251	256	260			
4		135	145	149	152	206	220	224	228	3	246	264	268	273			
5		139	149	153	157	221	235	240	245	4	264	281	286	291			
6		145	152	161	163	235	249	254	258	1 ^{er} ch	284	301	305	310			
7		152	166	169	171	242	258	265	266	2 ^e ch	295	312	317	321			
8	125	164	177	179	181					3 ^e ch	310	327	332	336			
9	131	175	186	191	193												
10	139	187	199	204	207												
11	152	202	212	217	220												



- PAIEMENT COMPTANT
 PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT
Jusqu'à 9 prélèvements mensuels sont
possibles. Remplir le mandat SEPA au
verso ou téléchargeable sur notre site.

Temps partiel : quotité à appliquer sur le montant de l'adhésion : % de
MONTANT TOTAL DE VOTRE COTISATION

La Section départementale du Calvados du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le Syndicat national. Je demande à la Section départementale de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des Commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la Section départementale du Calvados du SNUipp - 12 rue du Colonel Rémy - 14000 CAEN.

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile

96% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.



POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES. <https://edheren.snuipp.fr>

Sans syndiqué-es, Pas de syndicats !

Si le SNUipp-FSU est le premier syndicat dans les écoles du Calvados et de France grâce au vote de la profession, c'est du nombre de ses adhérents qu'il tire sa force et son poids, face à l'administration et au gouvernement quel qu'il soit. Nous vous invitons à participer de façon citoyenne à la vie du SNUipp-FSU en le rejoignant.

Plus nombreux, Plus forts, Plus efficaces : se syndiquer, un acte essentiel !

SNUipp Calvados - 12 rue du colonel Rémy 14000 Caen - 02 31 72 29 25 - snu14@snuipp.fr - <http://14.snuipp.fr>

Une dotation d'urgence pour l'école

Aujourd'hui il ne suffit plus de constater les inégalités scolaires mises en lumière par la crise sanitaire mais bien de s'engager à les combattre durablement.

Le SNUipp-FSU exige un plan d'urgence pour l'école permettant à la fois d'abaisser les effectifs des classes pour de meilleures conditions d'apprentissage et d'abonder les postes nécessaires à son bon fonctionnement.

Limitation des effectifs à 24 élèves, dédoublement des classes de l'éducation prioritaire... le ministère paraît convaincu de l'incidence de la taille des classes sur les apprentissages. Mais il faut aller plus loin et s'engager à la baisse des effectifs dans toutes les classes!

Le SNUipp-FSU porte d'autres revendications qui permettraient à l'école de mieux fonctionner :

- ▶ **Recréer le dispositif «Plus de maîtres que de classes»** avec 6 enseignant-es pour 5 classes;
- ▶ **Consacrer 10% du nombre total d'emplois** au remplacement des enseignant-es absent-es ;
- ▶ **Réengager des moyens pour la formation** des enseignant-es;
- ▶ **Reconstituer les RASED** et les compléter quand il manque des postes, sur la base de 1 000 élèves maximum par secteur d'intervention;
- ▶ **Augmenter les décharges** pour toutes les directions d'écoles.

D'autres moyens sont nécessaires, notamment pour l'enseignement spécialisé.

Une autre école est possible...

Le SNUipp-FSU chiffre à plus de 90 000 le nombre de postes nécessaires au bon fonctionnement de l'école primaire. Cela passe par un véritable plan d'urgence pour l'éducation!

Effectifs	13 700
Remplacement	3 200
PDMQDC	46 000
Formation	9 000
RASED	6 800
Direction	12 000
Nombre de postes nécessaires	90 700

L'école, une priorité ?

La France consacre une part importante de son PIB à l'éducation (6,6 % en 2019), soit 161 milliards d'euros. Mais cette part décroît. Elle était de 7,7 % en 1996. Pour retrouver ce niveau d'investissement dans l'éducation, une hausse de dépenses de 25 milliards d'euros par an serait nécessaire.

Un encadrement favorable ?

Avec 19 élèves en moyenne par enseignant-e, la France se trouve loin derrière les 13 élèves en moyenne des autres pays européens.

Assez de remplaçant-es ?

Des enseignant-es contractuel-les sont recruté-es pour remplacer les maîtres absent-es, mais dans le même temps plus de 800 postes ont été supprimés depuis le début du quinquennat.

Baisse des effectifs partout ?

Des classes plus chargées en France avec 22,2 élèves en moyenne, contre 19,8 dans les pays européens.

6,6 % du PIB

consacrés à l'éducation en 2019 contre 7,7 % en 1996

22,2 élèves

en moyenne par classe contre 19,8 dans les pays européens

800 postes supprimés

depuis le début du quinquennat

19 élèves

en moyenne par enseignant-e



URGENCE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

Alerte infox !

#unplan
urgence
pourlecole

**Alerte
infox !**

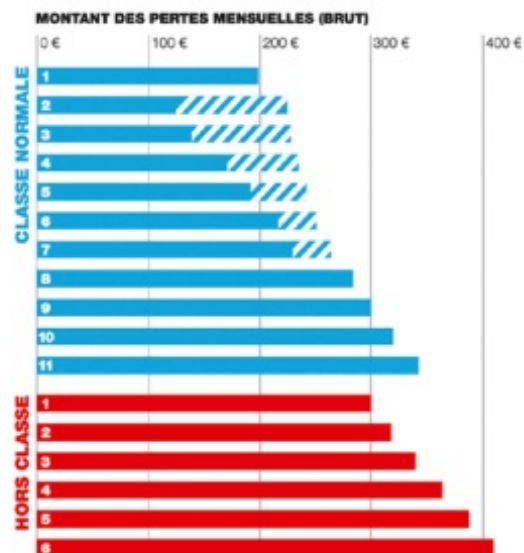
Revalorisation : vous avez dit choyé-es ?

Reconnaissant enfin la faible rémunération des professeurs des écoles, inférieure de 18,5% à celle de leurs homologues des pays de l'OCDE après 15 ans d'ancienneté, le ministre nous promettait en janvier 2020 « une revalorisation historique ». Or que nous propose Jean Michel Blanquer? Une enveloppe de 400 millions d'euros en 2021: insuffisant et très loin d'être historique! Cette maigre enveloppe ne peut suffire à augmenter de façon conséquente l'ensemble des personnels d'autant que le ministère en utilise la moitié pour pérenniser la prime de direction de 450 € et instaurer une prime d'équipement informatique de 150 € sensée couvrir les frais occasionnés par l'exercice du métier.

Le reste de l'enveloppe permet une hausse du taux de promotion à la hors classe de 17 à 18% et une prime d'attractivité de 100 euros net mensuel pour l'échelon 2 jusqu'à 35 euros net mensuel pour l'échelon 7, ne compensant même pas les pertes de pouvoir d'achat depuis 2010. À partir de l'échelon 8, plus aucune revalorisation n'est prévue: voilà qui est historique!

COMPARATIF DES MESURES BLANQUER DE REVALORISATION AVEC LES PERTES DE POUVOIR D'ACHAT ENTRE 2010 ET 2020

■ Perte de pouvoir d'achat
▨ Augmentation Blanquer

**Une autre
école est
possible...**

Des enseignant·es et AESH mieux rémunéré·es



Pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat et pour obtenir des salaires conformes aux standards européens, le SNUipp-FSU revendique une revalorisation conséquente du point d'indice, son indexation sur l'inflation et une refonte importante des grilles. Pour les AESH, le SNUipp-FSU revendique une amélioration du cadre de rémunération (augmentation des indices, création de niveaux intermédiaires) couplée à une hausse des quotités de travail. Cela nécessite un plan pluriannuel dont le montant pourrait s'élever à 10 milliards d'euros, somme qui correspond aux annonces du ministre de l'Éducation en janvier 2020.

► Revaloriser les grilles indiciaires de 150 points, soit 700€ par mois en début de carrière et de façon dégressive jusqu'à 100 points, soit 470€ par mois en fin de carrière

► Améliorer la progression dans la carrière: accélération aux 6^e et 8^e échelons pour tous, passage automatique aux différents grades basé sur l'ancienneté.

► Doubler l'ISAE et l'étendre à tous les PE

► Doter chaque PE d'une indemnité d'équipement de 500 € par an pour prendre en compte le coût des dépenses liées à l'activité professionnelle (équipement, connexion internet, consommables, matériels pédagogiques...)

225 € brut mensuel

C'est la perte de pouvoir d'achat depuis 10 ans d'un professeur au 2^e échelon. La prime d'attractivité permettra d'en compenser seulement la moitié.

URGENCE
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION

Action / Réaction

ENSEIGNANT·ES ET AESH : SE SYNDIQUER POUR ÊTRE PLUS FORT·ES ENSEMBLE

Crise sanitaire, programmes de maternelle, direction d'école, places au concours, recrutement de contractuels, revalorisation...

- Parce qu'ensemble nous sommes en première ligne.
- Parce que nous ne pouvons pas rester isolé-es.
- Parce que nous ne pouvons plus être méprisé-es.
- Parce qu'il y a une véritable urgence pour le service public d'éducation.
- Parce qu'une autre école est possible...
- Parce que tous les jours et quel que soit le sujet sur l'école, les personnels et les élèves, le SNUipp-FSU agit et revendique, conteste et propose, informe et défend.

Nous ne croyons plus aux discours et aux annonces médiatiques du ministre et nous sommes convaincu-es de la nécessité de renforcer le collectif. Syndiquons-nous au SNUipp-FSU, pour être plus forts, plus efficaces ensemble pour défendre l'école, les droits de tout·es et de chacun·e.

Prime d'équipement : une avancée mais peut mieux faire !



Ordinateur à 150 €

La prime d'équipement informatique de 150€ net sera versée dès le 1er trimestre 2021 pour les seuls enseignants et enseignantes devant élèves. Reposant sur une enveloppe de 178 millions d'euros, la prime sera versée annuellement.

La période Covid aura permis de mettre en lumière le fait que les PE doivent utiliser leur matériel personnel pour préparer leur classe, enseigner à distance et qu'il existe très peu d'ENT dans le premier degré. Cette prime, certes insuffisante, en constitue une première reconnaissance. De plus, les besoins en termes d'équipement professionnel des enseignant·e·s et des AESH sont divers. Connexion internet, maintenance, consommables, manuels, livres et autres matériels pédagogiques sont depuis toujours bien souvent acquis sur les deniers propres des personnels.

Pour le SNUipp-FSU, qui porte cette revendication depuis de nombreuses années, l'allocation doit être bien plus conséquente : 500 € par an, afin de couvrir l'ensemble des engagements matériels liés à l'activité d'enseignement. Il exige son versement à tous les personnels des écoles, la notion d'enseignant·e·s devant élèves risquant de donner lieu à de nombreuses restrictions dans l'attribution de cette prime.

Charlotte Lemonnier

Retraites d'aujourd'hui et de demain : se retrouver sur les mêmes combats !

Depuis ces 10 dernières années, les gouvernements successifs ont justifié de mesures qui ont eu pour effet les baisses drastiques de notre pouvoir d'achat (gel du point d'indice dans la fonction publique, gel des pensions et augmentation de la CSG qui ont fortement impacté les retraités).

L'application de ces réformes a conduit depuis 2003 à des économies, estimées à plus de 5 Md d'euros pour toute la fonction publique.

On nous annonce toujours des déficits, jamais d'économies !

La période que nous traversons depuis 1 an, liée à la Covid19 va impacter sérieusement les comptes publics (ce que nous ne nions pas) et entraîner une paupérisation encore plus importante dans la population.

On entend ici et là qu'en France, nous avons de la chance ; l'accès aux soins pour tous, le droit au chômage, les « aides » pour maintenir tant bien que mal l'activité économique de certains secteurs. A se comparer au «pire» avec d'autres pays notamment, on pourrait s'en satisfaire.



Mais la paupérisation chez les jeunes, les étudiants, les chômeurs plus nombreux et en fin de droit, les retraités, s'est bien accentuée et ce, bien avant la « crise sanitaire ».

Et je ne développe pas ici le drame que vivent les gens de la Culture qui semble non essentielle à nos gouvernants.

C'est dans ce contexte que nous, les retraité·e·s sommes presque « invités » à faire des efforts comme si nous étions les plus riches ou en tous cas des privilégiés.

C'est dans ce contexte que les actifs sont fortement « invités » à pré-

parer leur retraite par capitalisation (pour celles et ceux qui le peuvent !) et avoir recours aux assurances privées.

C'est dans ce contexte que le Président Macron annonce le retour de la mise en œuvre de la réforme des retraites avec une alternative simple : soit travailler plus longtemps, soit partir à l'âge fixé mais avec des revenus diminués et quel que soit le choix, en ignorant quel sera le montant puisque la valeur du point (si la réforme par points est votée) serait soumise à des variantes d'ajustement.

Les retraité·e·s d'aujourd'hui et de demain, dans notre organisation syndicale, doivent continuer sans relâche à exiger des réformes profondes dont une réforme de la fiscalité, entre autres, qui soit plus juste, plus solidaire et redistributive

Ces dernières années et avant le confinement, les retraité·e·s se sont retrouvés souvent dans la rue pour maintenir le cap d'une solidarité intergénérationnelle.

Nul doute que nous y serons encore et dès que possible.

Denise De Monte

Promotions 2020-2021

Aucune promotion automatique n'a encore été régularisée. Ce retard est dû à un logiciel ministériel qui n'est pas encore paramétré. La régularisation devrait avoir lieu fin février. Il n'y a pas que la vaccination qui a du retard à l'allumage.

Lors d'un groupe de travail le 16 décembre, le SNUipp-FSU14 a demandé une attention continue sur l'égalité d'accès aux promotions : il reste encore des écarts d'appréciation selon les circonscriptions, la nature des postes ou encore le genre.

CLASSE NORMALE

Le SNUipp-FSU a insisté sur le déroulement des rendez-vous de carrière notamment ceux au 9ème échelon. Les entretiens portent encore parfois uniquement sur l'observation de la séance, or ils doivent prendre en compte l'ensemble de la carrière.

Actuellement les collègues du Calvados sont classés en fonction du nombre d'items E, TS, S. A égalité de barème, le départage se fait en fonction du nombre d'items E, TS, S

dans le bloc 3. Le bloc 1 qui porte sur la partie pédagogique n'intervient qu'en dernier ! Le SNUipp-FSU14 a toujours dénoncé ce classement privilégiant la posture de l'enseignant (on ne doit pas faire de vague !) au détriment des apprentissages. Le SNUipp-FSU14 a demandé à ce que le 1er critère de départage soit l'AGS puis la date de naissance, comme c'est le cas dans les 4 autres départements de l'académie normande.

HORS CLASSE

Le SNUipp-FSU14 a obtenu l'an dernier que l'AGS soit prise en compte comme critère de départage en cas d'égalité de barème et a rappelé son attachement à la prise en compte de ce critère.

Comme le rappellent les directives ministérielles, l'accès à deux grades doit être effective pour toutes et tous. Le SNUipp-FSU a demandé à ce que les enseignant·e·s atteignant l'âge d'ouverture des droits à la retraite (càd celles et ceux nés en 1965 et avant) puissent être promu·e·s à la hors classe au 1er sep-

tembre 2021 pour la prochaine campagne.

CLASSE EXCEPTIONNELLE

Plusieurs nouveautés concernent l'accès à la classe exceptionnelle.

Il ne sera plus nécessaire de candidater pour le vivier 1 (au titre des missions), les services seront chargés de repérer les collègues éligibles à ce vivier. Le SNUipp-FSU a rappelé aux services le besoin d'inciter les collègues à vérifier les informations sur I-prof, il arrive parfois que des missions n'apparaissent pas, ce qui peut entraîner des oublis dans le tableau de promotions. **Dès maintenant, vérifiez et complétez votre CV si vous êtes à la hors-classe.**

Suite à la création du 7ème échelon à la hors classe, il faudra maintenant avoir atteint ce dernier échelon pour être promouvable au vivier 2. Le SNUipp-FSU s'inquiète car cette condition limite le nombre de collègues pouvant accéder à la classe exceptionnelle via le vivier 2.

Laurence Guillouard

URGENCE
SERVICE PUBLIC
D'ÉDUCATION

[#unplandurgencepourlecole](https://twitter.com/unplandurgencepourlecole)

STAGE DÉBUT DE CARRIÈRE (de M2 à T5 ou plus) :

ENTRÉE DANS LE MÉTIER , MIEUX CONNAÎTRE SES DROITS.

Le jeudi 18 mars de 9h00 à 16h30

12 rue du colonel Rémy, 14000 CAEN

(ou bien en distanciel, selon les conditions sanitaires)

Nous vous proposons cette année un stage syndical afin de mieux connaître vos droits. Il est particulièrement intéressant pour les débuts de carrière mais également pour les collègues souhaitant découvrir plus d'informations sur les sujets suivants :

* mouvement 2021 : les nouveautés, les différents types de postes, les indemnités...

* congés et absences (maladie, maternité, paternité, syndical...)

* santé au travail (CHSCT et les différents recours)

* Présentation des aides proposées via l'action sociale et la CAAS.

* rendez-vous de carrière, l'avancement, les promotions.

* mobilité : changer de département, d'école, de profession.

* syndicalisme : une réponse au sentiment d'isolement.

* questions, échanges.

La demande d'autorisation d'absence doit être envoyée 1 MOIS AVANT soit avant le 18 février 2021 :

- Prévenez par mail au snu14@snuipp.fr pour nous informer de votre présence.

- Remplissez une demande d'autorisation d'absence accompagné du courrier présent sur le site.

Carte scolaire 2021

Quels sont vos besoins pour enseigner dans de bonnes conditions ?

Ecole
 Maternelle
 Élémentaire
 Primaire
 REP
 REP+

Nom de l'école
 Commune
 Téléphone
 E-Mail

Vos besoins pour la rentrée 2021:

Nombre d'élèves par classe : Nombre de classes : ...
 Nombre de dispositifs :

Nombre d'heures hebdomadaires d'intervention :
 Maître G :..... Maître E :..... Psychologue :..... AESH :.....
 Plus de maîtres que de classes :

Autres besoins :

Situation actuelle : Nombre de classes : Nombre d'élèves (sans ULIS) :	Répartition par niveau TPS : PS : MS : GS : CP : CE1 : CE2 : CM1 : CM2 : ULIS :
Situation rentrée 2021 : Nombre de classes : Nombre d'élèves (sans ULIS) :	Répartition par niveau TPS : PS : MS : GS : CP : CE1 : CE2 : CM1 : CM2 : ULIS :

L'enquête carte scolaire sera disponible en ligne.

Réunion d'Informations Syndicales : LE RENDEZ-VOUS DE LA PROFESSION, UNE QUESTION DE DROITS !



Participer, appeler à participer : la participation est le premier enjeu. C'est elle qui permet l'information partagée la plus large, elle qui fait le poids des engagements que nous pouvons prendre.

Pour contrer la volonté de nos dirigeants d'individualiser et d'isoler, la seule réponse est le collectif.

Un collectif que nous avons les moyens d'entretenir et de développer en nous regroupant, en nous rencontrant, en participant aux informations syndicales !

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez organiser une RIS dans votre école.

Les RIS sont un droit : 3 RIS par année scolaire déductible des 108 h.

Participer et faire respecter notre droit, c'est simple :

Informez votre IEN au moins 48 heures à l'avance (modèle sur le site).

Il est possible de déduire une RIS d'une animation pédagogique se déroulant avant celle-ci.

CALENDRIER

MARS :

mercredi 10 : CAEN, 9h, 12 rue du Colonel Rémy
jeudi 11 : FALAISE, 16h45, lieu à venir
samedi 13 : VIRE, 9h, école Pierre Mendès France
mardi 16 : LISIEUX, 16h45, école Jean Macé
mardi 23 : BAYEUX, 16h45, maison des syndicats, 24 rue de la poterie.

JUIN :

mardi 15 : LISIEUX, 16h45, école Jean Macé
mercredi 16 : CAEN, 9h, 12 rue du Colonel Rémy
jeudi 17 : FALAISE, 16h45, lieu à venir
samedi 19 : VIRE, 9h, école Pierre Mendès France
mardi 22 : BAYEUX, 16h45, maison des syndicats, 24 rue de la poterie.

DANGER : décentralisation de la santé à l'Ecole. Et après à qui le tour ?

Le projet de loi 4D a été présenté sans aucune concertation préalable aux organisations syndicales de la Fonction publique le 17 décembre dernier.

La FSU dénonce le fait qu'une nouvelle phase de Décentralisation soit entreprise sans qu'aucun bilan des précédentes n'ait été fait malgré les demandes réitérées. Associée à la loi de transformation publique du 6 août 2019 qui rend possible les détachements d'office des fonctionnaires, elle pourrait favoriser une nouvelle vague massive de privatisations.

La FSU s'oppose à tout nouvel acte de décentralisation, en particulier des services de médecine scolaire de l'Éducation Nationale aux départements en les réunissant avec les moyens des PMI pour créer un service de la santé de l'enfant tout au long de sa minorité.



Ce projet signerait l'abandon d'une politique de santé définie dans le cadre de l'Éducation Nationale et signifierait pour les médecins, infirmier·e·s scolaires et conseiller·e·s de santé un transfert vers la Fonction publique territoriale et la dislocation de leur collectif de travail.

Les gestionnaires des EPLE, seraient quant à eux placés « sous l'autorité fonctionnelle des collectivités territoriales ».

La FSU s'inquiète d'une nouvelle étape de Déconcentration qui vise en réalité à donner encore davantage la main aux préfets au détriment des logiques de métiers.

La santé à l'Ecole doit rester l'affaire de toute la communauté éducative, au service de la réussite scolaire.

PETITION à signer sur le site du SNUipp-FSU14 et sur le site de la FSU14.